

208C2309
FR0000062689-OP042-GC05

22 décembre 2008

- Dépôt d'un projet de garantie de cours visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

BILLON

(Euronext Paris)

1. Le 22 décembre 2008 à 11 heures 40, Lazard Frères Banque, agissant pour le compte de la société à responsabilité limitée Duval Participations (1), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet de garantie de cours visant les actions BILLON (2), en application des articles 235-1 et suivants du règlement général.

Aux termes d'un contrat de cession d'actions conclu le 15 septembre 2008, Duval Participations a acquis hors marché, le 26 septembre 2008, auprès de la société F2 Consulting, 942 333 actions BILLON, représentant 66,67% du capital et des droits de vote de cette société (3), au prix de 0,3538 € par action (4). Duval Participations a également repris les avances en compte courant d'associé effectuées par F2 Consulting, qui s'élevaient à 1 653 000 €. La cession de créance est intervenue le 26 septembre 2008, contre paiement de 1 500 000 € et engagement de payer 153 000 € supplémentaires en cas de récupération par la société de ce crédit de TVA le 25 septembre 2010 au plus tard.

A l'issue de cette opération, Duval Participations détient 942 333 actions et droits de vote BILLON représentant 66,67% du capital et des droits de vote de la société.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **0,36 € par action**, la totalité des actions BILLON non détenues par lui, soit 471 060 actions représentant 33,33% du capital de BILLON.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société cible a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

2. L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de maintenir la suspension de la cotation des actions BILLON jusqu'à nouvel avis.

(1) Contrôlée par Monsieur Eric Duval.

(2) L'assemblée générale de la société BILLON a décidé à compter du 22 décembre 2008 du changement de dénomination sociale en « Patrimoine et Commerce ».

(3) Sur la base d'un capital composé de 1 413 393 actions représentant 1 413 408 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(4) Cf. D&I 208C1757 du 26 septembre 2008.